

## NOTE DE PRESENTATION DES BUDGETS 2022



La présente note constitue la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Les budgets (principal et annexe) de la Commune ont été votés le 6 avril 2022. Ils peuvent être consultés sur simple demande en mairie aux heures d'ouverture habituelles des bureaux ou en ligne sur le site internet de la commune.

Ils doivent être votés par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, voire au plus tard le 30 avril pendant les années marquées par l'élection d'une nouvelle assemblée.

Le budget communal est structuré autour de deux sections qui doivent être équilibrée chacune en dépenses et en recettes : l'une de fonctionnement, l'autre d'investissement.

### 1/ BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022

Elle regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant des services, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à un montant de 4 677 280€ incluant le virement à la section d'investissement.

#### 1.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 677 280€ dont 3 348 880€ de dépenses réelles de fonctionnement.

DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2021	BP 2022	Variation en valeur	Variation en %
CHAP	LIBELLE				
11	charges à caractère général	901 450,00	1 050 030,00	148 580,00	16,48%
12	charges de personnel	1 948 200,00	2 035 200,00	87 000,00	4,47%
14	atténuation de produits	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00%
65	autres charges de gestion courante	240 900,00	245 300,00	4 400,00	1,83%
total des dépenses de gestion courante		3 096 550,00	3 336 530,00	239 980,00	7,75%
66	charges financières	10 650,00	9 350,00	-1 300,00	-12,21%
67	charges exceptionnelles	6 100,00	1 000,00	-5 100,00	-83,61%
68	dotations provisions semi budgétaires	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00%
22	dépenses imprévues	50 000,00	0,00	-50 000,00	-100,00%
total des dépenses réelles de fonctionnement		3 165 300,00	3 348 880,00	183 580,00	5,80%
23	virement à la section d'Investissement	785 840,00	1 058 800,00	272 960,00	34,73%
42	opération ordre transfert entre sections	271 270,00	269 600,00	-1 670,00	-0,62%
43	opération ordre transfert intérieur sections	0,00	0,00	0,00	
total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 057 110,00	1 328 400,00	271 290,00	25,66%
<b>total dépenses fonctionnement</b>		<b>4 222 410,00</b>	<b>4 677 280,00</b>	<b>454 870,00</b>	<b>10,77%</b>
D002 resultat reporté		0,00	0,00	0,00	
<b>total dépenses fonctionnement cumulées</b>		<b>4 222 410,00</b>	<b>4 677 280,00</b>	<b>454 870,00</b>	<b>10,77%</b>



Les **dépenses réelles de fonctionnement** connaissent une variation de +183 580€ (+5.8%), et sont constituées par :

**Le chapitre 011 « les charges à caractère général »** qui varie de +16.48% notamment en raison de :

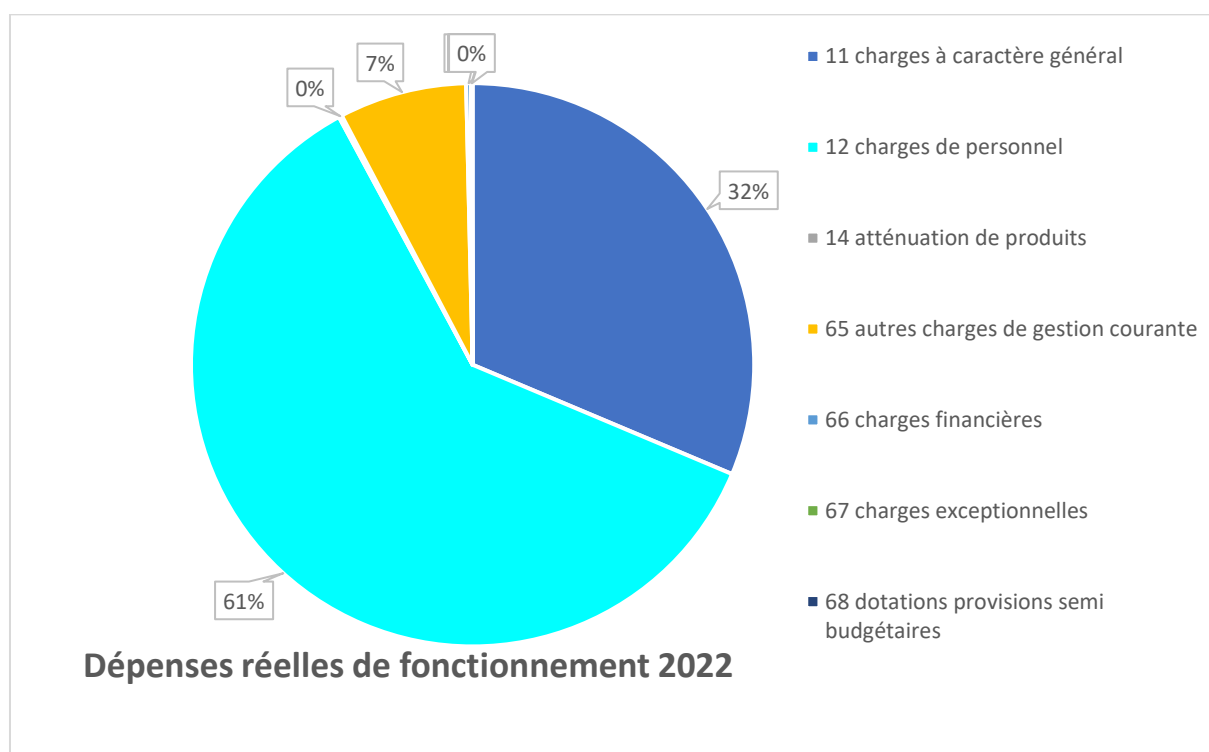
- La hausse des coûts de l'énergie et du carburant (+20 000 euros)
- La hausse des achats alimentaires en lien avec la loi Egalim et l'augmentation des effectifs fréquentant le restaurant scolaire (+8000)
- L'ouverture de crédits participatifs pour les comités consultatifs (+5 000)
- Une augmentation des crédits pour les fêtes et cérémonies avec l'organisation de la sixième journée de la forêt en septembre 2022

**Le chapitre 012 « charges de personnel »** évolue de 4.47% (soit 87 000€) par rapport à 2021. Plus de 50% de cette augmentation résulte du décret n°2021-1818 du 24 décembre 2021 qui modifie l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C, porte attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle et a entraîné le reclassement indiciaire de nombreux agents.

Le glissement vieillesse technicité est estimé à 2% : coût des évolutions du traitement indiciaire liées aux avancements de grade et de promotion interne (glissement), aux avancements d'échelon (vieillesse) et aux titularisations suite à réussite à concours ou à un examen professionnel (technicité).

L'ouverture d'une classe maternelle occasionne un besoin supplémentaire d'ATSEM.

**Le chapitre 65 « autres produits de gestion courante »** comptabilise notamment les subventions à divers organismes (associations, CCAS ...). Ce poste évolue très faiblement +1.83% (soit 4400€) en 2022.





## 1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 4 677 280€ dont 80% de recettes réelles (3721 234€).

En augmentation de 454 870 euros par rapport à 2021, elles s'établissent comme suit :

RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2021	BP 2022	Variation en valeur	Variation en %
CHAP	LIBELLE				
13	Atténuation de charges	29 250,00	11 000,00	-18 250,00	-62,39%
70	Produits, services, domaines et ventes	143 177,40	165 601,85	22 424,45	15,66%
73	Impôts et taxes	2 687 980,00	2 741 452,00	53 472,00	1,99%
74	Dotations et participations	690 830,00	681 081,00	-9 749,00	-1,41%
75	Autres produits de gestion courante	69 300,00	122 000,00	52 700,00	76,05%
total des recettes de gestion courante		3 620 537,40	3 721 134,85	100 597,45	2,78%
76	Produits financiers	100,00	100,00	0,00	0,00%
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	-1 000,00	-100,00%
total des recettes réelles de fonctionnement		3 621 637,40	3 721 234,85	99 597,45	2,75%
42	opération ordre transfert entre sections	9 080,00	20 900,00	11 820,00	130,18%
total des recettes d'ordre de fonctionnement		9 080,00	20 900,00	11 820,00	130,18%
<b>total recettes fonctionnement</b>		<b>3 630 717,40</b>	<b>3 742 134,85</b>	<b>111 417,45</b>	<b>3,07%</b>
R002 resultat reporté		591 692,60	935 145,15	343 452,55	58,05%
<b>total recettes fonctionnement cumulées</b>		<b>4 222 410,00</b>	<b>4 677 280,00</b>	<b>454 870,00</b>	<b>10,77%</b>

**Les impôts et taxes, regroupés au chapitre budgétaire 73**, représentent 74% des ressources de la collectivité, en hausse modérée de 1.99% en raison notamment de l'évolution positive des droits de mutation liées aux transactions immobilières sur la commune.

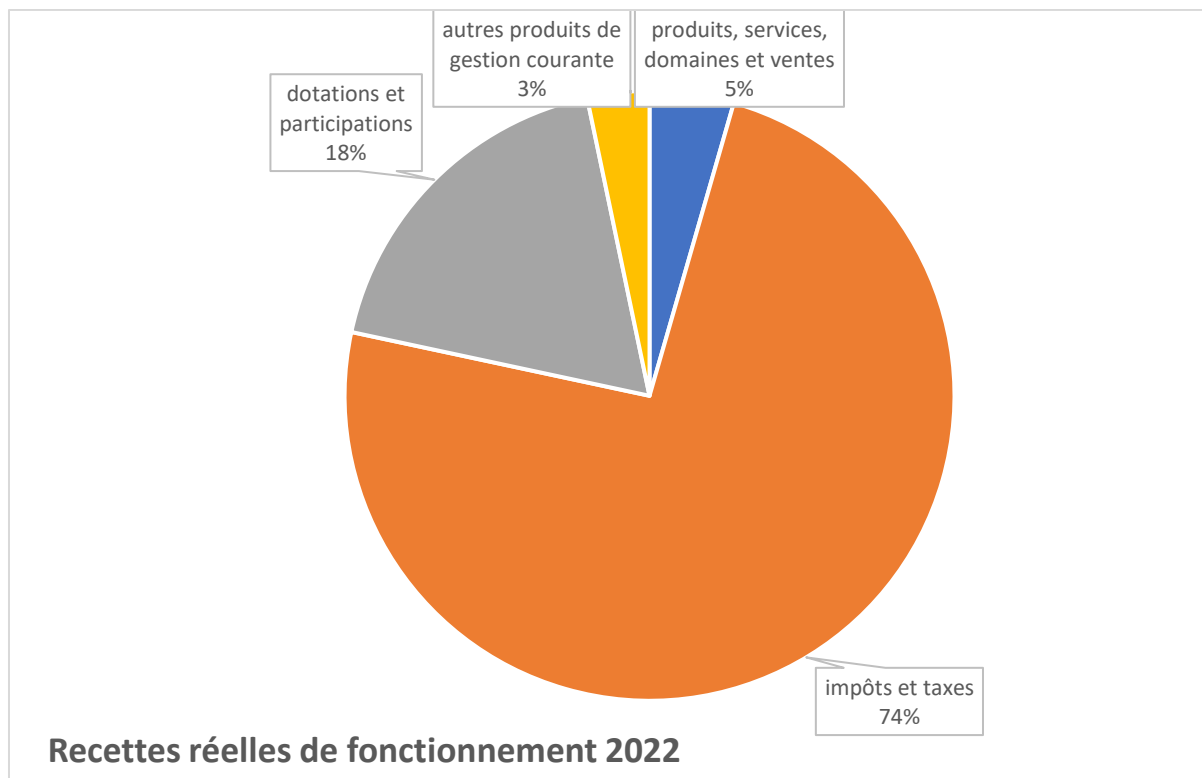
La commune a maintenu des taux de fiscalité directe locale identique à ceux de 2021.

Le produit de la fiscalité directe locale augmente tout de même mais sous l'effet de l'évolution des bases fiscales, liée notamment aux nouvelles constructions et aux modifications de construction existantes (extension, réhabilitation...).

**Les dotations et participations, regroupées au chapitre budgétaire 74**, constituent la deuxième source de recettes communales (18% des recettes réelles). Composées à hauteur de 70% par les dotations versées par l'Etat, elles enregistrent également les compensations des exonérations fiscales, les participations d'organismes extérieurs (CoVe, CAF pour les services périscolaires ...).

**Les autres produits de gestion courante, regroupés au chapitre budgétaire 75**, (3% des recettes réelles de fonctionnement) correspondent essentiellement aux revenus des bâtiments communaux loués ou mis à disposition (ex : bureau de poste...).

Enfin **les produits et services, regroupés au chapitre budgétaire 70**, évoluent positivement en raison principalement de la hausse de fréquentation des services scolaires et périscolaires (cantine, ALSH, CLAE). Ce chapitre comptabilise également les recettes des droits de place, locations de salles, occupation du domaine public ...



## 2/ LE BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT 2022

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement retranscrit les projets de la commune à moyen ou long terme.

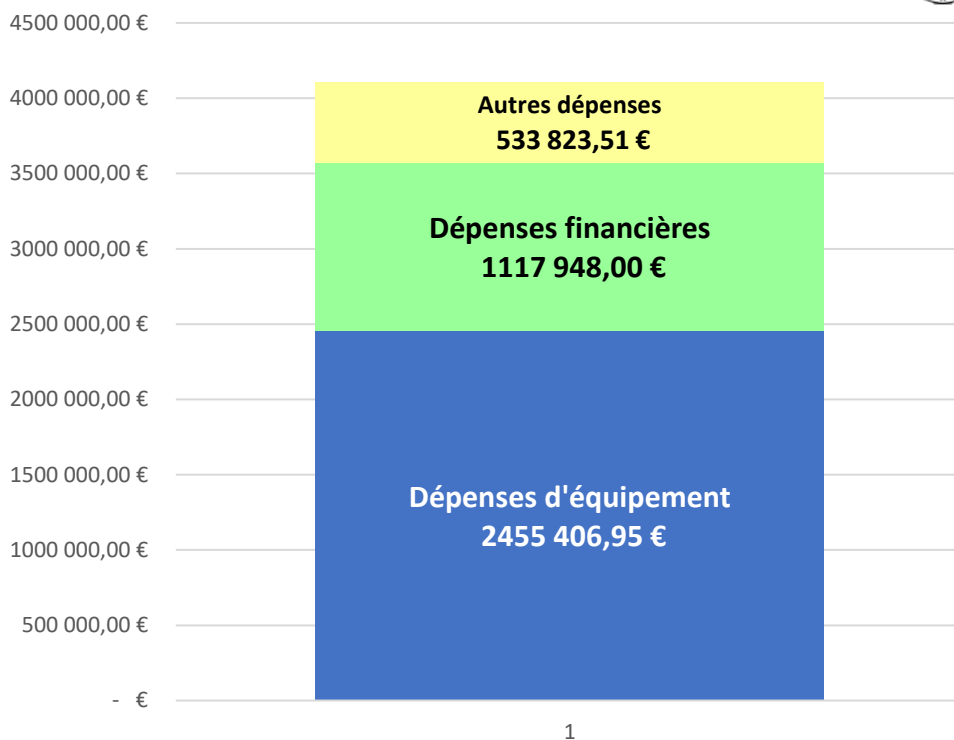
Le budget d'investissement regroupe l'ensemble des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux (construction de bâtiment, réhabilitation de biens, travaux de voirie et réseaux, aménagements de terrains ...).

Cette section supporte également le remboursement du capital de la dette des différents emprunts (soit 161 600€ en 2022) contractés par la commune.

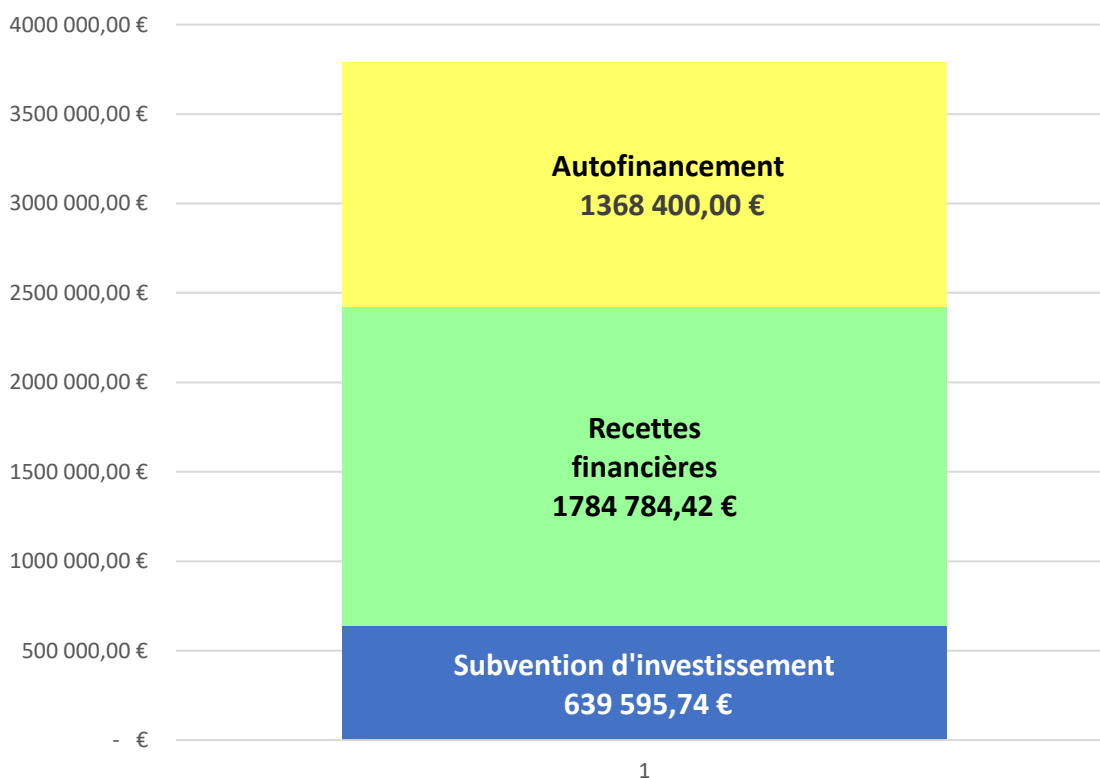
La section d'investissement s'équilibre à 4 878 740€.



### Dépenses d'investissement 2022 (hors restes à réaliser 2021)



### Recettes d'investissement 2022 (hors restes à réaliser 2021)





Les recettes d'investissements (hors restes à réaliser 2021) s'établissent à un montant de 3 792 780€ dont 639 595€ de subventions accordées par l'Etat ou d'autres collectivités (Région, Département ...) et 1 368 400€ d'autofinancement.

DETAIL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors restes à réaliser 2021)		
Chapitre 13	Subventions investissement	639 595,74
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves (dont FCTVA = 500 000€ et taxe aménagement= 100 000€)	600 000,00
Chapitre 10 – compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	320 036,42
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	864 748,00
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	1 058 800,00
Chapitre 040	Opération ordre transfert entre sections (dotation aux amortissements)	269 600,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales d'ordre	40 000,00

En 2022, les dépenses réelles d'équipement (hors restes à réaliser 2021) s'élèvent à 2 455 406€ soit 776€ par habitant.

Détail des principales opérations d'équipements (hors restes à réaliser 2021)	Crédits nouveaux inscrits au BP 2022
Etudes diverses (réalisation jardin public, maîtrise d'oeuvre aménagement qualitatif parking route de Carpentras, ...)	171 850 €
ALSH - réhabilitation locaux et renouvellement équipement	74 942 €
Ecole - développement du numérique éducatif	27 800 €
Chemin des Florans - travaux de réhabilitation	286 244 €
Eclairage public	102 260 €
Sécurité Incendie	29 200 €
Renouvellement parc automobile	41 300 €
Aménagement route de Flassan (dernière tranche de travaux)	68 000 €
Protection site demoiselles coiffées – acquisitions foncières	46 640 €
Restauration de l'Eglise (révision de prix)	60 000 €
Création station de lavage des pulvérisateurs agricoles et de traitement des effluents phytosanitaires	396 050 €
Requalification parc des sports et rénovation des vestiaires du stade (dont installation photovoltaïque)	743 000 €



Le budget principal 2022 s'équilibre sans recours à l'emprunt.

L'encours de dette détenu par la commune au 1 janvier 2022 est de 1 553 299€, ce qui représente 491€ par habitant (source population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2022 notifiée par l'INSEE).

Le capital remboursé s'élèvera à 161 600€ et les intérêts à 8850€.

## 4/ LES BUDGETS ANNEXES

### 4-1 Budget annexe « Exploitation forestière »

Il s'équilibre en fonctionnement à 425 000€.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 311 180€ et se répartissent comme suit :

- Charges à caractère général : 191 915€ (entretien, frais de gardiennage , fournitures...)
- Charges de personnel : 50 865€
- Autres charges de gestion courante : 67 400€ (contribution obligatoire à l'ONF, reversement exceptionnel au budget principal pour l'organisation de la fête de la forêt)

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 133 555€ se composent notamment :

- Des produits des services : 120 845€ dont 100 000€ pour la coupe de bois (estimation ONF)
- Des autres charges de gestion courante correspondant à la redevance liée à la présence de la station radar en forêt communale : 11 310€

La section d'investissement s'équilibre à 209 220€. La somme de 161 297€ est consacrée à des dépenses d'équipement dont les principales portent sur :

- Des travaux de réouverture de milieu : 34 500€
- La réalisation du sentier des graines dans le cadre de la réhabilitation du Pavillon de Rolland : 40 000€
- Le reboisement : 71 500€

Ces dépenses s'équilibrent principalement grâce aux recettes d'investissement suivantes :

- Subventions d'investissement : 54 477€ dont 28 600€ de la Région PACA pour le projet de reboisement et 25 875€ de l'Union européenne (FEADER) pour les travaux de réouverture de milieu
- L'autofinancement constitué par le virement provenant de la section de fonctionnement (112 000€) et les amortissements (1820€).

### 4-2 Budget annexe « Piscine-Camping-Tennis »

Il s'équilibre en fonctionnement à 493 250€ et est établi sur une prévision de période d'ouverture normale des équipements supérieure à celle de 2021 marquée par le contexte sanitaire.

Les dépenses et recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation afin de tenir compte de ce retour à la normale de la période d'ouverture.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 351 800€ et se répartissent comme suit :

- Charges à caractère général : 144 800€ dont fluides et eau/assainissement 100€, fournitures 14 950€, produits de traitement : 5 500€, frais d'entretien : 32 000€
- Charges de personnel : 188 500€
- Autres charges de gestion courante : 15 000€ (abonnements logiciels de gestion, ...)

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 290 310€ sont principalement constituées par :

- les produits des services : 256 250€ (recettes du camping, de la piscine et de l'aire de camping-car)

La section d'investissement s'équilibre à 173 300€. La somme de 134 800€ est consacrée à des dépenses d'équipement dont les principales portent sur :

- Achat d'équipement (protection solaire et robot de nettoyage pour la piscine) 15 300€
- Equipements de sécurité pour le camping suite au passage de la commission de sécurité : 15 000€
- Réhabilitation système de traitement des eaux de la piscine : 43 100€
- Réhabilitation des sanitaires du camping : 18 400€

Ces investissements sont couverts à hauteur de 134 800€ par de l'autofinancement.

#### 4-3 Budget annexe Lotissement

En 2022, ce budget s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 1 215 858€.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 215 358€ dont :

- 374 500€ pour les travaux de viabilisation des lots
- 840 348€ pour l'achat des terrains au budget communal

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 1 215 858€ sont constituées presque exclusivement de recettes d'ordre (1 215 848€) qui correspondent aux opérations de stock.

La section d'investissement s'équilibre à 1 215 348€.

Les dépenses d'investissement correspondent à des opérations d'ordre relatives aux stocks et les recettes sont constituées par une avance du budget communal à hauteur de 948 348€ (avance remboursable lors de la vente des lots) et à une prévision d'un prêt-relais à hauteur de 267 000€.